Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Assemblée Générale Extraordinaire
du 15 octobre 2020
Hôtel Mercure Paris Vaugirard

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents et représentés: (30 Présidents et 3 Vice-Présidents présents, 28 pouvoirs)

CDG	PRENOM	NOM	FONCTION	PRESENCE	POUVOIRS
CDG AIN	Bernard	REY	Président	Présent	du CDG 38
CDG AISNE	Marcel	LALONDE	Président	Excusé	au CDG 60
CDG ALLIER	Bruno	ROJOUAN	Président	Excusé	
CDG ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Claude	DOMEIZEL	Président	Excusé	
CDG HAUTES-ALPES	Jean-Marie	BERNARD	Président	Excusé	au CDG 2A
CDG ALPES-MARITIMES	Christian	ESTROSI	Président	Excusé	
CDG ARDECHE	Jean-Roger	DURAND	Président	Excusé	
CDG ARDENNES	Régis	DEPAIX	Président	Excusé	
CDG ARIEGE	Martine	ESTEBAN	Présidente	Absente	
CDG AUBE	Colette	ROTA	Présidente	Excusée	au CDG 51
CDG AUDE	Roger	ADIVEZE	Président	Excusé	au CDG 30
CDG AVEYRON	Maurice	BARTHELEMY	Président	Présent	du CDG 65
CDG BOUCHES-DU-RHONE	Georges	CRISTIANI	Président	Excusé	
CDG CALVADOS	Hubert	PICARD	Président	Excusé	au CDG 17
CDG CANTAL			Président	Absent	
CDG CHARENTE	Guy	BRANCHUT	Président	Excusé	au CDG 86
CDG CHARENTE-MARITIME	Martial	de VILLELUME	Président	Présent	du CDG 14
CDG CHER	Claude	LELOUP	Président	Excusé	
CDG CORREZE	Jean-Pierre	LASSERRE	Président	Présent	du CDG 74
CDG CORSE DU SUD	Antoine	OTTAVI	Président	Présent	du CDG 05
CDG HAUTE CORSE	Anne-Marie	NATALI	Présidente	Absente	
CDG COTE-D'OR	Michel	BACHELARD	Président	Excusé	au CDG 71
CDG COTES-D'ARMOR	Loic	CAURET	Président	Présent	du CDG 56
CDG CREUSE	Didier	BARDET	Président	Excusé	au CDG 87
CDG DORDOGNE	Laurent	PEREA	Président	Excusé	
CDG DOUBS	Pierre	MAURY	Président	Excusé	au CDG 55
CDG DROME	Eliane	GUILLON	Présidente	Excusée	au CDG 69
CDG EURE	Pascal	LE HONGRE	Président	Excusé	
CDG EURE-ET-LOIR	Bertrand	MASSOT	Président	Excusé	
CDG FINISTERE	Yohann	NEDELEC	Président	Excusé	au CDG 35
CDG GARD	Reine	BOUVIER	Présidente	Présente	du CDG 11

CDG HAUTE-GARONNE	Pierre	IZARD	Président	Excusé	
CDG GERS	Didier	DUPRONT	Président	Présent	
CDG GIRONDE	Roger	RECORS	Président	Présent	du CDG 40
CDG HERAULT	Christian	BILHAC	Président	Absent	
CDG ILLE-ET-VILAINE	Jean-Jacques	BERNARD	Président	Présent	du CDG 29
CDG INDRE	Pascal	COURTAUD	Président	Excusé	
CDG INDRE-ET-LOIRE	Gilles	MOINDROT	Vice-Président	Présent	interne
CDG ISERE	Marc	BAIETTO	Président	Excusé	au CDG 01
CDG JURA	Clément	PERNOT	Président	Excusé	
CDG LANDES	Jean-Claude	DEYRES	Président	Excusé	au CDG 33
CDG LOIR-ET-CHER	Jean-Marc	MORETTI	Président	Excusé	-
CDG LOIRE	Gérard	MANET	Président	Présent	du CDG 73
CDG HAUTE-LOIRE	Michel	CHAPUIS	Président	Présent	
CDG LOIRE-ATLANTIQUE	Philip	SQUELARD	Président	Présent	du CDG 50
CDG LOIRET	Florence	GALZIN	Présidente	Excusée	
CDG LOT	Jean	PETIT	Président	Excusé	au CDG 47
CDG LOT-ET-GARONNE	Jean	DREUIL	Président	Présent	du CDG 46
CDG LOZERE	Laurent	SUAU	Président	Excusé	
CDG MAINE-ET-LOIRE	Elisabeth	MARQUET	Présidente	Présente	du CDG 72
CDG MANCHE	Claude	HALBECQ	Président	Excusé	au CDG 44
CDG MARNE	Patrice	VALENTIN	Président	Présent	du CDG 10
CDG HAUTE-MARNE	Jean-Marie	WATREMETZ	Président	Excusé	
CDG MAYENNE	Roger	GUEDON	Président	Excusé	au CDG 85
CDG MEURTHE-ET-MOSELLE	François	FORIN	Président	Absent	
CDG MEUSE	Stéphane	MARTIN	Président	Présent	du CDG 25
CDG MORBIHAN	Joseph	BROHAN	Président	Excusé	au CDG 22
CDG MOSELLE	Jean	KARMANN	Président	Excusé	
CDG NIEVRE	Constantin	RODRIGUEZ	Président	Excusé	
CDG NORD	Marc	GODEFROY	Président	Présent	du CDG 77
CDG OISE	Alain	VASSELLE	Président	Présent	du CDG 02
CDG ORNE	Jean-Pierre	SALLES	Président	Excusé	au CDG 62
CDG PAS-DE-CALAIS	Bernard	CAILLIAU	Président	Présent	de CDG 61
CDG PUY-DE-DOME	Roland	LABRANDINE	Vice-Président	Présent	interne
CDG PYRENEES-ATLANTIQUES	Michel	HIRIART	Président	Présent	du CDG 973
CDG HAUTES-PYRENEES	Denis	FEGNE	Président	Excusé	au CDG 12
CDG PYRENEES-ORIENTALES	Robert	GARRABE	Président	Excusé	
CDG BAS-RHIN	Michel	LORENTZ	Président	Présent	du CDG 89
CDG HAUT-RHIN	Serge	BAESLER	Président	Excusé	au CDG 88
CDG RHONE	Philippe	LOCATELLI	Président	Présent	de CDG 26
CDG HAUTE-SAONE	Michel	DESIRE	Président	Excusé	-
CDG SAONE-ET-LOIRE	Jean-Marc	FRIZOT	Président	Présent	de CDG 21
CDG SARTHE	Didier	REVEAU	Président	Excusé	au CDG 49
CDG SAVOIE	Auguste	PICOLLET	Président	Excusé	au CDG 42
CDG HAUTE-SAVOIE	Antoine	DE MENTHON	Président	Excusé	au CDG 19
CDG SEINE-MARITIME	Jean-Claude	WEISS	Président	Excusé	au CIG PC
CDG SEINE-ET-MARNE	Daniel	LEROY	Président	Excusé	au CDG 59

CIG GRANDE COURONNE	Jean-François	PEUMERY	Président	Absent	
CIG GRANDE COURONNE	Daniel	LEVEL	Vice-Président	Absent	
CIG GRANDE COURONNE	Denis	FLAMANT	Vice-Président	Absent	
CDG DEUX-SEVRES	Alain	LECOINTE	Vice-Président	Présent	interne
CDG SOMME	Claude	CLIQUET	Président	Excusé	
CDG TARN	Sylvian	CALS	Président	Excusé	
CDG TARN-ET-GARONNE	Francis	LABRUYERE	Président	Excusé	
CDG VAR	Claude	PONZO	Président	Présent	du CDG 84
CDG VAUCLUSE	Maurice	CHABERT	Président	Excusé	au CDG 83
CDG VENDEE	Joseph	MERCERON	Président	Présent	du CDG 53
CDG VIENNE	Edouard	RENAUD	Président	Présent	du CDG 16
CDG HAUTE-VIENNE	Jean-Louis	NOUHAUD	Président	Présent	du CDG 23
CDG VOSGES	Michel	BALLAND	Président	Présent	du CDG 68
CDG YONNE	Jean-Claude	VERGNOLLES	Président	Excusé	au CDG 67
CIG PETITE COURONNE	Jacques Alain	BENISTI	Président	Présent	du CDG 76
CIG PETITE COURONNE	Philippe	LAURENT	Vice-Président	Absent	
CIG PETITE COURONNE	Didier	SEGAL-SAUREL	Vice-Président	Absent	
CDG GUADELOUPE	Denise	BLEUBAR	Présidente	Excusée	
CDG MARTINIQUE	Justin	PAMPHILE	Président	Excusé	
CDG GUYANE	Gilles	ADELSON	Président	Excusé	au CDG 64
CDG REUNION	Léonus	THEMOT	Président	Absent	
CDG MAYOTTE	Mohamed	MAJANI	Président	Absent	
CDG POLYNESIE FRANCAISE	René	TEMEHARO	Président	Absent	

Ä Quorum

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents présents : 30
Vice-Présidents présents avec pouvoir de leur Président : 3
Présidents représentés par un autre Président de CDG : 28
Présidents présents et représentés : 61

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

RELEVE DE DECISIONS

Décisions adoptées

La modification des statuts qui n'ont pas fait l'objet de refonte depuis 2017, répondait à plusieurs enjeux et objectifs :

- Tenir compte de l'évolution du champ de compétences des CDG notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2019

- Prendre en compte l'évolution de nos relations institutionnelles (coordination des employeurs territoriaux) et favoriser une meilleure synergie avec les CDG coordonnateurs, le GIP informatique des Centres, le CNFPT

- Améliorer les règles de fonctionnement de nos instances avec la possibilité par exemple de tenir des réunions d'instance en visioconférence dans certaines circonstances.

Les modifications statutaires proposées portaient sur :

• les compétences de la FNCDG, celles-ci ayant évolué en parallèle du renforcement des missions des centres de gestion par le législateur (Articles 2 et 5 des statuts)
La nouvelle rédaction de l'article 2 intègre la participation de la FNCDG à la coordination des employeurs publics, le pilotage de la plateforme nationale d'inscription aux concours et de la base de données concours et examens par la Fédération et la participation, en collaboration notamment avec la DGAFP, le GIP informatique et le CNFPT, à la gouvernance de la « Place de l'emploi public » (PEP).

La nouvelle rédaction de l'article 5 inscrit l'accompagnement de la mutualisation des CDG en lien avec le GIP dans le domaine des outils numériques, l'animation du réseau des CDG coordonnateurs dans le cadre des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation et le rôle d'articulation des missions entre les CDG et le CNFPT au plan national au champ de compétences de la Fédération.

• La composition de l'Assemblée générale (Article 6.1 a des Statuts)
Les Conseils d'Administration des CDG peuvent désigner, par délibération, dans un délai d'un mois après l'installation de ce CA, un administrateur comme membre de l'AG de la FNCDG. Cette désignation vaut pour la durée du mandat sauf empêchement de l'administrateur.

• L'évolution des possibilités de procuration en Assemblée générale (Article 6.1 b des Statuts)
Un membre de l'AG empêché ne peut donner procuration qu'à un autre membre de la même instance
Un membre de l'AG peut être détenteur de deux pouvoirs contre un seul auparavant.

• L'introduction dans les statuts des principales règles de convocation de l'AG et du CA et notamment de celles liées à la convocation d'une nouvelle réunion dans un délai de 8 jours après le constat d'une absence de quorum (Articles 6.1 d, 6.1 e 6.2. b et 6.2 c des Statuts)

• L'introduction dans les statuts de dispositions relatives à la durée du mandat ou de la vacance pour cause de décès, de démission, de perte du mandat (Article 6.1 g des Statuts)
Le mandat des membres de l'Assemblée Générale expire à l'occasion du renouvellement général des Centres de gestion, mais se trouve prorogé jusqu'à la date d'installation des membres qui les remplacent lors de l'assemblée générale de renouvellement de la Fédération (délai de 3 mois après l'installation des CA des CDG).

En cas de vacance en cours de mandat pour cause de décès, démission ou perte de la qualité pour siéger (perte de mandat ou nouvelle délibération de désignation du représentant à l'Assemblée Générale), le membre représentant du Centre de gestion à l'Assemblée générale de la Fédération est remplacé soit par le Président du Centre de gestion qui lui succède, soit par l'administrateur délégué que le CDG désigne par délibération.

• L'élection des administrateurs au CA parmi les membres de l'Assemblée générale (Article 6.2 a des Statuts)

• La possibilité, dans des circonstances exceptionnelles définies dans le règlement intérieur, ou en cas d'urgence, et sous réserve de la préservation du secret des débats, pour le président d'autoriser la tenue d'une réunion de CA ou de bureau en visioconférence ou en visioconférence et présentiel (Articles 6.2 b et 6.3 des Statuts)

• La possibilité de délibérer par voie dématérialisée pour les décisions du bureau (Article 6.3 des Statuts)

• L'évolution de la composition du bureau (Article 6.3 des Statuts)
Passage de 17 membres auparavant à 11 membres

• La redéfinition du champ de compétences du bureau (Article 6.3 des Statuts)
Aux compétences préexistantes sont ajoutées deux nouvelles attributions : répondre à des sollicitations urgentes émanant des pouvoirs publics, des collectivités et des CDG et acter de l'opportunité d'ester en justice

• L'évolution du fonctionnement de la Fédération (Articles 5, 7 et 10 des Statuts)
Sont introduites dans les statuts de nouvelles dispositions :

- L'organisation de commissions de travail
- L'assujettissement de la FNCDG aux règles de la commande publique
- La mise en œuvre d'un débat tous les 4 ans, à l'issue des élections professionnelles, sur l'assiette de la cotisation pour tenir compte de l'évolution des effectifs territoriaux
- La possibilité d'inviter les anciens membres de l'AG aux journées thématiques, aux colloques, aux Congrès

Les modifications statutaires ont été adoptées à la majorité (majorité des deux tiers prévue à l'article 9 des statuts)
61 présidents présents et représentés
55 favorables
2 oppositions
4 absentions

Fait à Paris, le 15 octobre 2020

Michel HIRIART
Président
